PRÉFET
DU HAUT-RHIN

Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Demande d'autorisation environnementale déposée par la société B+T Energie dans le cadre du projet relatif à l'augmentation des capacités de production de chaleur de ses installations à Bantzenheim.

Une consultation du public sur le projet susvisé est prescrite du lundi 23 novembre 2026 au mardi 23 février 2027 inclus.

La consultation tient lieu de la participation du public au titre de la demande d'autorisation environnementale.

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale qui sera prise sous forme d'arrêté assorti éventuellement de prescriptions particulières ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le commissaire enquêteur est M. Richard HORN. M. Thomas BACHMANN est son suppléant.

Une première réunion publique se déroulera le **lundi 30 novembre 2026 à 19h00 au restaurant d'entreprise d'Alsachimie -RD52 à Chalampé**, sous l'égide du commissaire enquêteur et du pétitionnaire.

Une deuxième réunion publique se déroulera le **vendredi 12 février 2027 à 18h00 au restaurant d'entreprise d'Alsachimie -RD52 à Chalampé,** sous l'égide du commissaire enquêteur et du pétitionnaire.

Pendant la durée de la consultation, le dossier d'autorisation environnementale est examinable :

- sur le site internet spécialement dédié : https://www.registre-dematerialise.fr/7741
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin : https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Consultation-du-public/Dossiers-de-consultation-en-cours /rubrique « B+T Energie»
- sur un poste informatique disponible ou en version papier à la préfecture du Haut-Rhin - 7 rue Bruat – 68000 Colmar, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par courriel (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr).

Le projet d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de la consultation ses observations et propositions selon les modalités définies ci-après :

- sur le site internet spécialement dédié à la consultation : https://www.registre-dematerialise.fr/7741
- par voie postale adressée à M. Richard HORN, Commissaire enquêteur, Mairie 11 rue du Gal de Gaulle – 68490 BANTZENHEIM
- par courriel électronique à l'adresse suivante : consultation-du-public-7741@registre-dematerialise.fr
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de sa permanence qui se tiendra à la mairie de Bantzenheim le lundi 11 janvier 2027 de 10h à 12h.
- par écrit à la mairie de Bantzenheim aux jours et heures d'ouverture habituels au public,

Dans un délai de trois semaines suivant la clôture de la consultation, un rapport sera établi par le commissaire enquêteur. Ce rapport sera rendu public sur le site internet spécialement dédié : https://www.registre-dematerialise.fr/7741 au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme SCHNEIDER Marie-Helène : 💻 info@bt-umwelt.de